

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents</u> : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOCH. <u>1 pouvoir</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
<u>Nombre de membres en exercice : 15</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.12



### APPROBATION DE LA RÉDACTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 28 FEVRIER 2019

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Madame Françoise CUPIF, Vice-Présidente, invite les membres présents lors de la séance du 28 février dernier à lui faire part de leurs éventuelles observations sur la rédaction des délibérations prises lors de cette réunion.

A l'unanimité, les membres présents lors de la séance du 28 février 2019 :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUPIF



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<b>11 présents</b> : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u>	<b>3 excusés</b> : Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOC'H. <b>1 pouvoir</b> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.13

### DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT

Décisions prises par délégation du Conseil d'Administration conformément à l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et de la Famille :

- Décision n° 2019.01 - Aide financière sous forme de secours d'un montant de 200 € afin de permettre de rembourser un trop de perçu de salaire ;
- Décision n° 2019.02 - Aide financière sous forme de secours d'un montant de 79.99 € afin de permettre à un foyer d'acheter du mobilier ;
- Décision n° 2019.03 - Aide financière sous forme d'avance remboursable d'un montant de 344 € afin de garantir le règlement d'un dépôt de garantie pour une entrée dans un logement du parc public.

Le Conseil d'Administration **PREND ACTE** de ces informations.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUPIF



Centre Communal d'Action Sociale  
LIFFRÉ



Envoyé en préfecture le 03/04/2019  
Reçu en préfecture le 03/04/2019  
Affiché le  
ID : 035-263501637-20190326-2019\_14-DE

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents</u> : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUIPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOCH. <u>1 pouvoir</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
<u>Nombre de membres en exercice : 15</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.14

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion établi par Madame le Receveur Municipal présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de déclarer que le compte de gestion 2018 n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le compte de gestion 2018 du budget principal.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUIPIF

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents :</u> Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Aweha KERLOC'H. <u>1 pouvoir :</u> Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
<u>Nombre de membres en exercice : 15</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> Laurence LE NEL

N° 2019.15

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

Madame Françoise CUPIF, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, présente le compte administratif 2018 du budget principal.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Subdivision	Résultat clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat clôture exercice	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
Fonctionnement	/	37 689,24 €	290 687,49 €	328 533,24 €	/	37 845,75 €
Investissement	/	234 677,76 €	236 038,63 €	268 451,51 €	/	32 412,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>272 367,00 €</b>	<b>526 726,12 €</b>	<b>596 984,75 €</b>	<b>/</b>	<b>70 258,63 €</b>

Madame la Vice-Présidente se retire de la salle.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUPIF

LIFFRÉ

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents</u> : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOC'H. <u>1 pouvoir</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
<u>Nombre de membres en exercice : 15</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.16

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame Françoise CUPIF, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, présente le budget primitif 2019, lequel a été arrêté aux chiffres suivants :

#### Fonctionnement

Dépenses	354 788.67 €
Recettes	354 788.67 €

#### Investissement

Dépenses	170 028.92 €
Recettes	170 028.92 €

Madame Françoise CUPIF invite les membres à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2019 du budget principal tel qu'il lui a été présenté.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUPIF



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents</u> : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUIPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOC'H.
<u>Nombre de membres en exercice : 15</u>	<u>1 pouvoir</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).  <u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.17

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE EPICERIE SOLIDAIRE TI AN HEOL

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion établi par Madame le Receveur Municipal présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de déclarer que le compte de gestion 2018 du budget annexe Epicerie solidaire TI AN HEOL n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le compte de gestion 2018 du budget annexe Epicerie solidaire TI AN HEOL.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente  
Françoise CUIPIF





Envoyé en préfecture le 03/04/2019  
Reçu en préfecture le 03/04/2019  
Affiché le  
ID : 035-263501637-20190326-2019\_18-BF

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents :</u> Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOC'H.
<u>Nombre de membres en exercice : 15</u>	<u>1 pouvoir :</u> Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
	<u>Secrétaire de séance :</u> Laurence LE NEL

N° 2019.18

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE EPICERIE SOLIDAIRE TI AN HEOL

Madame Françoise CUPIF, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, présente le compte administratif 2018 du budget annexe Epicerie solidaire TI AN HEOL.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Epicerie solidaire TI AN HEOL arrêté comme suit :

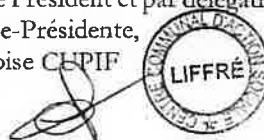
Subdivision	Résultat clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat clôture exercice	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
Fonctionnement	/	12 823,67 €	8 759,22 €	27 958,44 €	/	19 199,22 €
Investissement	/	795,60 €	314,00 €	2 505,60 €	/	2 191,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>13 619,27 €</b>	<b>9 073,22 €</b>	<b>30 464,04 €</b>	<b>/</b>	<b>21 390,82 €</b>

Madame Françoise CUPIF, Vice-Présidente se retire de la salle.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe Epicerie Solidaire TI AN HEOL.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUPIF



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation : 21 mars 2019	<u>11 présents</u> : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
Date d'affichage :	<u>3 excusés</u> : Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOC'H.
Nombre de membres en exercice : 15	<u>1 pouvoir</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.19

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE  
EPICERIE SOLIDAIRE TI AN HEOL – ANNEE 2019**

Madame Françoise CUPIF, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, présente le budget primitif 2019 du budget annexe Epicerie solidaire TI AN HEOL, lequel est arrêté aux chiffres suivants :

**Fonctionnement**

Dépenses	53 053,70 €
Recettes	53 053,70 €

**Investissement**

Dépenses	16 493,57 €
Recettes	16 493,57 €

Madame Françoise CUPIF invite les membres à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe Epicerie solidaire TI AN HEOL.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUPIF






Envoyé en préfecture le 03/04/2019  
Reçu en préfecture le 03/04/2019  
Affiché le  
ID : 035-263501637-20190326-2019\_20-DE

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents</u> : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOC'H. <u>1 pouvoir</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
<u>Nombre de membres en exercice : 15</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.20

### REVALORISATION LEGALE DES INDEMNITES D'HEBERGEMENT DANS LE CADRE DES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS

- VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
VU le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;  
VU la délibération n°2015.59 en date du 16 novembre 2015 portant sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des agents du CCAS ;  
VU le Décret n°2019-139 du 26 février 2019 et l'arrêté modifiant l'article 3 du Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils et de l'Etat ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

**Les frais d'hébergement** occasionnés par les déplacements des agents publics à l'occasion des formations ou des déplacements professionnels étaient remboursés sur la base du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Le décret n°2019-139 du 26 février 2019 est venu modifier l'article 3 du décret de 2006 en revalorisant et en créant des nouveaux montants de prise de charge de ce type de frais. Les voici ci-dessous :

Indemnités	Pour la métropole		
	Taux de base	Grandes villes* et commune de la Métropole du grand Paris*	Communes de Paris
Indemnités hébergement	70 euros	90 euros	110 euros

\*Sont considérées comme « grandes villes » les villes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

\*Les communes de la Métropole du Grand Paris sont les communes reprises à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2015-1212 du 30/09/2015, à l'exception de la commune de Paris.

Une prise en charge spécifique de 120 euros est également appliquée aux agents reconnus en qualité de travailleur handicapé.

Par ailleurs, les indemnités kilométriques sont revalorisées de 17% à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 et s'établissent comme suit en Métropole :

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Au-delà de 10 000 kms
De 5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
De 6 cv et 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
De 8 cv et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>) : 0.14 €/km

Vélocycle et autres véhicules à moteur : 0.11 €/km

La revalorisation de ces indemnités kilométriques s'applique sans qu'il y ait nécessité de délibérer.

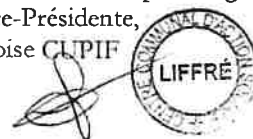
Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- **VALIDER** les taux de remboursement des frais d'hébergement ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur Le Président, ou à son représentant délégué, de mettre en application ces nouveaux montants de prise en charge des frais d'hébergement pour les formations ou les missions que peuvent effectuer les agents du CCAS ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Chapitre 011 – Charges à caractère général – du budget principal et du budget de l'épicerie solidaire TI AN HEOL 2019.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les propositions ci-dessus.

Pour le Président et par délégation de signature,  
 La Vice-Présidente,  
 Françoise CLUPIF





## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents</u> : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u> 2019	<u>3 excusés</u> : Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOC'H. <u>1 pouvoir</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.21

### RECLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF (ASE) – PASSAGE DE LA CATEGORIE B à A

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la Loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

VU la Loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

VU le décret n°92-843 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs ;

VU le décret n°2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à une modification du tableau des effectifs du CCAS pour tenir compte du reclassement réglementaire issu de l'accord relatif aux Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération (PPCR).

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

L'accord relatif aux Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération (PPCR) comporte différents impacts pour les agents de la fonction publique territoriale. Outre la refonte des certaines grilles indiciaires de certains cadre d'emplois, des reclassements catégoriels réglementaires sont également à prendre en compte, ce qui est le cas pour le cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-Educatifs (ASE). Ainsi, ce cadre d'emplois passe de la catégorie B à la catégorie A à partir du 1<sup>er</sup> février 2019.

**Les conséquences de ce reclassement sont de plusieurs ordres**

- Une modification du tableau des effectifs du CCAS est nécessaire afin de mettre en cohérence les arrêtés de situations des agents titulaires ou les contrats des agents contractuels pouvant être concernés ;
- Une modification des indices est également actée par ce reclassement (les échelles indiciaires ne sont pas encore connues à l'heure de rédaction de cette délibération) ;
- Un changement dans le déroulé de carrière des agents titulaires du grade d'ASE. En effet, avant le 1<sup>er</sup> février 2019 ; le cadre d'emplois des ASE était de catégorie B et contenait deux grades :
  - Assistant Socio-Educatif ;
  - Assistant Socio-Educatif principal.

A partir du 1<sup>er</sup> février 2019, le passage en catégorie A crée trois grades :

- Assistant Socio-Educatif de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Assistant Socio-Educatif de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Assistant Socio-Educatif de classe Exceptionnelle.

Enfin, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (sauf texte annulant la réforme entre temps), 2 grades seulement existeront dans le cadre d'emplois :

- Assistant Socio-Educatif ;
- Assistant Socio-Educatif de classe Exceptionnelle.

Pour se mettre en conformité avec ce reclassement catégoriel réglementaire, il convient de modifier le tableau des effectifs du CCAS comme suit :

Filière sociale					
Nombre de poste supprimé	Grade concerné	Catégorie d'emploi	Nombre de poste créé	Grade concerné	Catégorie d'emploi
1 Suppression le 1 <sup>er</sup> février 2019	Assistant socio-éducatif principal 35/35ème	B	1 Création le 1 <sup>er</sup> février 2019	Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe 35/35ème	A

N° 2019.21

Il est demandé au Conseil d'administration de :

- **VALIDER** la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur Le Président du CCAS de mettre en application ces modifications ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Chapitre 012 – Dépenses de personnels – du budget du CCAS 2019.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les propositions ci-dessus.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUPIF





## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents</u> : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u> 2019	<u>3 excusés</u> : Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOC'H.
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	<u>1 pouvoir</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES). <u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.22

### DONS

L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS ; il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de la collecte dématérialisée organisée par l'épicerie solidaire du 8 et 9 février dernier, 4 020 € de dons ont été effectués :

- 2 673 € au Super U de Liffré
- 1 347 € à Intermarché de Liffré

Par ailleurs, GROUPAMA a fait un don de 400 € en faveur de l'épicerie solidaire, le 19 mars 2019.

Il est proposé aux membres d'accepter ces dons au bénéfice de l'épicerie solidaire TI AN HEOL.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ces dons au bénéfice de l'épicerie solidaire TI AN HEOL.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUPIF







**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2019	<u>11 présents :</u> Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15), Gwénaëlle ROSAIS (jusqu'à son arrivée à la délibération n°2019.15).
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Awena KERLOC'H. <u>1 pouvoir :</u> Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES).
<u>Nombre de membres en exercice : 15</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> Laurence LE NEL

N° 2019.23

**DIVERS**

**-Théâtre forum *Peur du numérique***

Le 23 mars 2019, le CCAS a organisé en partenariat avec l'Espace Jeunes un théâtre forum sur la thématique du numérique.

A certains moments de la représentation, une vingtaine de personnes étaient présentes. En effet, des jeunes ont participé de façon aléatoire (aller et venues).

La faible participation peut s'expliquer par les nombreuses activités proposées ce jour-là sur la commune et par un temps ensoleillé.

Pour autant, les échanges ont été riches, le public était acteur du spectacle et était très satisfait par cette manifestation.

Pour le Président et par délégation de signature,  
La Vice-Présidente,  
Françoise CUPIF

